



2023-52

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :	L'an deux mil vingt-deux, le 8 avril à 18 heures 45.
En exercice : 19	Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 17	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19	sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.
	<u>Date de la convocation</u> : 01/04/2022
	<u>Présents</u> : Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS, Bernadette PELISSIER, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE, Sabine JOUVHOMME, Patrice LHOSTE, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Valérie GAGNE, Sébastien GAGNE
	<u>Excusés</u> :
	Thierry SOLEILHAC qui a donné procuration à Roland SEUX Christian GIRARD qui a donné procuration à Sébastien GAGNE

OBJET : SUBVENTION EMPLOI EDUCATEUR SPORTIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis plusieurs années la Commune verse une aide sous forme de subvention à différents clubs sportifs pour l'emploi d'un éducateur sportif. Il propose la reconduction de ces aides pour les clubs bénéficiaires : l'Union Sportive de Blavozy (USB), l'Entente Foot, le Judo Club et le Club de Hand Saint Germain-Blavozy.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, décide de verser :

- 792 € pour le club de Judo, correspondant à 22 heures par mois au taux de 3 € par heure ;
- 2736 € pour l'USB correspondant à 76 heures par mois au taux de 3€ par heure
- 1080 € pour le club de Hand Saint Germain-Blavozy correspondant à 30 heures par mois au taux de 3 € par heure ;
- 960 € pour l'Entente Foot correspondant à 40 h par mois au taux de 2 € par heure ;
- Inscrit les crédits nécessaires au budget communal.

Le Maire,
Franck PAILLON

Le secrétaire de séance,
Christian GIRARD